



Consultations prébudgétaires 2025-2026 SANTÉ – FINANCES PUBLIQUES – ÉNERGIE

► Thème 1 : Un État québécois financièrement viable

Un meilleur contrôle des dépenses est nécessaire pour un retour rapide à l'équilibre budgétaire

L'année financière 2024-2025 remportera le triste titre d'être l'année où le Québec a enregistré le plus grand déficit de son histoire en valeur nominale, soit 11,0 milliards de dollars¹ selon les plus récentes estimations du ministère des Finances. Ce déficit dépasse ceux enregistrés lors de la pandémie et de la crise financière de 2008.

Bien que le déficit estimé soit resté inchangé entre le dépôt du budget et sa mise à jour, les dépenses ont crû de 3,1 milliards de dollars², tandis que la provision pour éventualité a fondu de 750 millions de dollars³. Et cela, malgré un gain ponctuel jusqu'alors imprévu, découlant de la décision du gouvernement de hausser le taux d'inclusion des gains en capital, comme l'avait fait le gouvernement fédéral. Bref, malgré les efforts allégués, les différents ministères et organismes gouvernementaux n'ont pas su respecter les budgets alloués en début d'année.

Cette tendance à hausser les dépenses entre le dépôt du budget et la mise à jour de novembre n'est pas nouvelle. Une augmentation de 2,4 milliards de dollars avait été observée lors de l'année précédente⁴, et de 7,2 milliards de dollars l'année d'avant⁵. Ces augmentations de dépenses de mi-année ont contribué à la détérioration des finances publiques du Québec, comme elles représentent largement des dépenses récurrentes et permanentes.

La nécessité d'un meilleur contrôle des dépenses devient encore plus apparente lorsque l'on note qu'elles ont augmenté de 50,1 pour cent depuis l'arrivée⁶ au pouvoir du gouvernement actuel en 2018, pour s'établir à 160,6 milliards de dollars aujourd'hui⁷. Si le processus de révision des dépenses amorcé au printemps maintient son importance, un meilleur contrôle des budgets et des nouvelles dépenses sera de mise afin de respecter les engagements du gouvernement de rétablir l'équilibre budgétaire dès 2029-2030⁸.

Réduire l'effectif de la fonction publique québécoise dans une optique de saine gestion des finances

La taille de l'État est en constante expansion depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel. Le nombre de nouvelles embauches n'a cessé de s'accumuler pour atteindre 70 000⁹ nouveaux équivalents temps complet au sein du secteur public québécois. Ainsi, les dépenses de rémunération de l'État ont dépassé la barre des 60 milliards de dollars lors du dépôt du plus récent budget.

S'il est coutume de parler de l'importance d'embaucher du personnel infirmier et enseignant pour assurer les soins de santé de la population et l'éducation de nos jeunes, force est de constater que ces emplois ne comptent que pour une fraction des nouvelles embauches de l'État.

En effet, moins de 8000 enseignants et enseignantes et un peu plus de 7000 infirmiers et infirmières ont été embauchés, comparativement à 33220 nouveaux employés dans la catégorie personnel de

bureau ou technicien, sans compter les milliers de cadres supplémentaires embauchés sous le gouvernement actuel¹⁰. Le gouvernement doit changer de trajectoire et mettre un terme à l'expansion rapide de la bureaucratie québécoise.

Pour la seule fonction publique, c'est-à-dire les employés des ministères et organismes¹¹, le nombre de fonctionnaires a crû d'environ 10 000¹². Il importe de souligner qu'il ne s'agit pas ici d'employés prestataires de service, comme les infirmières. Le premier ministre François Legault le reconnaissait d'ailleurs lors de la campagne de 2018, quand il s'était engagé à éliminer 5000 postes de fonctionnaires, soit un pour cent des effectifs totaux de l'État à l'époque. Comme en témoigne la croissance rapide de la taille de l'État, le gouvernement a rompu cette promesse faite aux Québécois et Québécoises.

Nous recommandons au gouvernement d'inclure la réduction de la taille de la fonction publique québécoise parmi les mesures à privilégier pour le retour à l'équilibre budgétaire. Cette mesure doit être mise en œuvre dans le cadre d'un examen approfondi de la main-d'œuvre dans l'ensemble du secteur public au Québec.

Annuler la décision d'augmenter le taux d'inclusion du gain en capital

En avril 2024, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il ferait passer le taux d'inclusion des gains en capital de 50 % à 66,67 % à partir de juin 2024 pour les sociétés et les fiducies, ainsi que sur les gains des particuliers dépassant 250 000 \$¹³. La semaine suivante, le gouvernement du Québec lui emboîtait le pas en augmentant le taux d'inclusion selon les mêmes paramètres¹⁴.

Le gouvernement s'est empressé de faire valoir que cette mesure ne ciblait que les ultrariches. Malgré cette rhétorique, de nombreux exemples parus dans la presse ont montré que de nombreux contribuables de la classe moyenne seraient touchés¹⁵ directement par cette mesure, notamment en raison de la classe d'actifs dans laquelle ils ont choisi d'investir pour leur retraite. Comme de nombreux observateurs l'ont montré, la hausse du taux d'inclusion touche un grand nombre de contribuables qui vendent certains actifs tels un duplex ou un chalet au moment de prendre leur retraite, par exemple. Depuis, divers chercheurs¹⁶ et groupes de recherche universitaires¹⁷ ont montré qu'environ 85 pour cent des contribuables qui déclaraient de tels gains en capital n'en déclareront plus d'aussi élevés – au cours de la présente décennie.

Un autre aspect néfaste de cette hausse d'impôt est son effet sur le capital de risque et l'entrepreneuriat. Ce n'est un secret pour personne que le Québec et le Canada sont à la traîne par rapport aux pays du G7 et d'un nombre grandissant de pays de l'OCDE en termes de productivité¹⁸. Cela s'explique en grande partie par la difficulté que nous avons à attirer l'investissement privé non résidentiel dans la province. Le gouvernement l'a d'ailleurs mentionné indirectement lors de l'annonce de Northvolt¹⁹ en septembre 2023, affirmant qu'il s'agissait du plus grand projet industriel présenté au Québec depuis plus d'une décennie. Alors que le gouvernement s'enfonce dans une coûteuse stratégie industrielle pour tenter de contrecarrer ce manque d'investissement, sa décision d'accroître l'impôt sur l'investissement de cette manière lui nuit.

Dans un Point²⁰ publié en mai dernier, l'équipe de l'IEDM a montré que cette décision nuit à l'investissement en capital de risque. Notamment, cette hausse d'impôt vient modifier le rendement net attendu de ces types d'investissement, en accroissant la part que le gouvernement accapare par l'impôt prélevé. Si le rendement attendu baisse, le risque, lui, demeure le même. Le résultat est une redirection de l'argent disponible pour le capital de risque vers d'autres types d'investissement. Une étude américaine²¹ publiée en 2022 confirme les effets néfastes de l'augmentation de l'imposition sur le gain en capital, notant une réduction de l'investissement dans les jeunes entreprises soutenues par du capital de risque ainsi qu'une diminution du nombre et de la qualité des brevets.

Nous recommandons au gouvernement de renverser cette hausse du taux d'inclusion des gains en capital et d'adopter une politique fiscale qui encourage l'investissement et l'entrepreneuriat, et qui ne pénalise pas les épargnants.

► Thème 2 : Un système de santé universel, au-delà du public

Introduire de la concurrence au sein du système de santé avec l'ouverture d'hôpitaux indépendants sans but lucratif

La situation dans les urgences continue de se dégrader au Québec. La durée médiane de séjour aux urgences des patients était de cinq heures treize minutes en 2023-2024, une augmentation de 42 minutes en cinq ans²². Dans son état actuel, le système hospitalier n'arrive pas à répondre aux besoins des Québécois et des Québécoises. En observant le fonctionnement des systèmes de santé dans les États membres de l'OCDE, il devient évident qu'il existe de meilleures façons de gérer nos hôpitaux sans compromettre l'universalité du système de santé.

En France, en Allemagne et aux Pays-Bas, entre autres, la collaboration²³ entre les fournisseurs de soins de santé indépendants sans but lucratif, notamment, et ceux relevant de l'État permet d'offrir à la population un meilleur accès aux soins de santé que ce que le Québec est en mesure d'offrir. Ces établissements indépendants permettent d'accroître la capacité de traitement, tout en respectant la structure de coûts normée des systèmes d'assurance maladie de leurs pays.

Bien que la structure diffère d'un pays à l'autre, il reste que le gouvernement conserve un rôle important dans ces systèmes. Il détermine un cadre général pour la prestation des soins ainsi que leur financement, sans s'immiscer dans la gestion des établissements, leur donnant ainsi l'autonomie nécessaire à une gestion efficace de leurs opérations et de leur personnel. L'indépendance de ces établissements leur procure aussi une meilleure agilité pour s'adapter aux réalités locales et mettre en œuvre les innovations proposées par le personnel de première ligne, notamment. Dans le contexte québécois, l'adoption et l'élargissement graduel du financement à l'activité (financement axé sur le patient) ont déjà jeté les bases de la mise en place de tels établissements de soins.

Nous recommandons au gouvernement d'autoriser l'ouverture d'hôpitaux indépendants sans but lucratif, accessibles avec la carte d'assurance maladie afin d'accroître la capacité de traitement du système de santé.

Accroître la flexibilité du personnel de la santé afin d'assurer une meilleure rétention de la main-d'œuvre

En 2022, pour chaque tranche de 100 jeunes infirmières entrées dans la profession au Québec, il y en a 43 de moins de 35 ans qui l'ont quittée²⁴. Ce problème de rétention coûte cher à la province, car il allonge les délais de traitement tout en augmentant les besoins en formation.

De l'avis même des infirmières, la principale cause de ces départs est la surcharge de travail (88 pour cent)²⁵, citée avant la question salariale (81 pour cent).

Un aspect qui pourrait aider à ralentir le rythme des départs des infirmières est la question de la flexibilité dans la gestion du temps de travail. Il importe de reconnaître que les règles d'ancienneté contribuent à épuiser nos jeunes infirmières. En s'appuyant excessivement sur les années de service dans l'aménagement des horaires de travail, la répartition des heures supplémentaires obligatoires ou la distribution des promotions, le réseau de la santé crée des frictions générationnelles qui nuisent à la rétention du jeune personnel. Cela met en péril la pérennité de notre système de santé.

En interdisant le recours à la main-d'œuvre indépendante et en rapatriant l'intégralité du personnel sous le contrôle de Santé Québec, l'adoption des projets de loi 10 et 15 risque de nuire aux efforts de rétention. Ces décisions sont venues fermer l'une des seules avenues pour maintenir en poste les infirmières insatisfaites des conditions de travail dans les établissements gérés par l'État.

Conserver une gestion de proximité permettrait à chaque établissement d'adapter l'aménagement des horaires, les mesures incitatives et les bonis à ses propres besoins et à ceux de son personnel. Une telle approche améliorerait les conditions de travail du personnel et contribuerait à la rétention.

Nous recommandons au gouvernement de poursuivre une approche axée sur la flexibilité dans la gestion du personnel au sein de chaque établissement afin de favoriser la rétention du personnel de la santé, notamment des infirmières.

Offrir une garantie de traitement aux patients québécois, plutôt qu'une liste d'attente

L'attente est devenue une caractéristique incontournable de notre système de santé. En novembre dernier, plus de 10 000 Québécois figuraient sur une liste d'attente en chirurgie depuis plus d'un an, alors que 1,4 million de leurs compatriotes étaient toujours privés d'accès aux soins de première ligne. Le manque d'accès, tant à la première ligne qu'aux services spécialisés, se répercute sur le reste du système de santé. Nos urgences, par exemple, sont contraintes de traiter des cas majeurs qui, s'ils avaient été pris en charge plus tôt, auraient pu être mineurs. Le gouvernement devrait s'inspirer de ce qui se fait ailleurs afin de restaurer un meilleur accès aux soins.

En Suède, le gouvernement s'est doté de ce qu'il appelle une garantie de soins. Pour les soins de première ligne, par exemple, le premier contact doit avoir lieu la journée même, qu'il s'agisse de la prise d'un rendez-vous ou d'un contact téléphonique. Si un rendez-vous doit être suivi d'une consultation avec un médecin, celle-ci doit avoir lieu dans les sept jours. Un rendez-vous avec un spécialiste doit avoir lieu dans les 90 jours suivant la requête, et il en va de même pour recevoir un traitement ou une chirurgie²⁶. Si ces délais ne sont pas respectés, les patients ont le droit de se faire traiter dans un autre hôpital, public ou privé, aux frais de l'établissement les ayant pris en charge²⁷.

L'effet de cette mesure est d'établir une limite fixe à l'attente et de permettre au système de santé de cesser d'être constamment en mode de rattrapage. Nous recommandons au gouvernement d'adopter une telle approche afin de s'assurer que les patients soient traités dans les plus brefs délais, que le traitement se fasse dans un hôpital du réseau public ou dans une clinique indépendante telle qu'une clinique médicale spécialisée.

► Thème 3 : L'accès à une énergie abondante comme vecteur de prospérité et de sécurité

Permettre aux producteurs d'énergie indépendants de vendre directement aux industriels québécois

Selon les prévisions d'Hydro-Québec, les surplus d'électricité seront chose du passé dès 2027²⁸. Dans la situation actuelle, où la société d'État détient un monopole sur la distribution d'électricité, la fin de ces surplus menace directement le développement et la prospérité de la province.

En septembre 2023, le ministre de l'Énergie de l'époque, Pierre Fitzgibbon, annonçait que sur les 21 projets²⁹ de développement étudiés par son ministère, à peine la moitié seraient branchés, faute de capacité pour répondre à la demande des autres. Aux dires du ministre : « On va en perdre, mais les gens vont aussi être patients ». Tout indique que ces projets « perdus » ne seront pas les derniers, bien au contraire.

Pourtant, des entreprises québécoises de production d'électricité pourraient prêter main-forte et aider à répondre à la demande en approvisionnant des projets industriels qu'Hydro-Québec n'est pas nécessairement en mesure d'approvisionner. En Ohio, par exemple, la québécoise Innergex fournit de l'électricité propre à Amazon grâce à un parc solaire de plus de 600 000 panneaux³⁰.

Le projet de loi 69, déposé le 6 juin 2024, ouvre la porte à ce type de pratique, qui permettrait à un producteur indépendant d'électricité de répondre à la demande d'un seul industriel sans utiliser le réseau de transport et de distribution d'Hydro-Québec³¹. S'il est vrai qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction, plusieurs écueils subsistent. D'abord, le projet de loi n'a toujours pas été adopté, ce qui compromet la mise en place de cette mesure. Ensuite, le projet de loi limite arbitrairement le nombre d'entreprises qui peuvent être alimentées par un producteur d'électricité indépendant à une seule entreprise³².

Nous recommandons au gouvernement d'adopter le projet de loi 69, après l'avoir amendé pour permettre aux producteurs d'électricité indépendants de vendre directement à plusieurs entreprises plutôt qu'à une seule.

Rehausser l'approvisionnement en électricité de la province afin de lui permettre d'atteindre son plein potentiel économique

Selon les plus récentes estimations d'Hydro-Québec, la province aura besoin de produire jusqu'à 200 térawattheures additionnels d'électricité par année d'ici 2050³³. Cela équivaut à doubler l'approvisionnement actuel en électricité d'Hydro-Québec. Le chantier est énorme, et les sommes nécessaires le sont tout autant. Selon le *Plan d'action 2035* d'Hydro-Québec, le capital nécessaire pour réaliser la première phase du plan se chiffrerait à 185 milliards de dollars³⁴, soit 20 658 \$ par Québécois ou Québécoise³⁵. L'importance de rehausser l'approvisionnement ne peut être sous-estimée. Outre l'importante question du développement économique abordée précédemment, la demande québécoise en électricité est en constante augmentation, du fait de la croissance démographique et du niveau de vie, ainsi que de la transition énergétique ordonnée par le gouvernement.

Si une part de la demande nécessaire vient de la mise en service de nouvelles installations d'Hydro-Québec, les producteurs d'électricité indépendants ont un rôle important à jouer, notamment dans la mise en service de parcs éoliens, de panneaux solaires et de petites et moyennes centrales hydroélectriques, notamment.

Le gouvernement doit miser sur un apport important des producteurs indépendants pour augmenter l'approvisionnement d'électricité de la province, notamment pour réduire la forte pression exercée par les dépenses en capital sur la société d'État.

Nous recommandons au gouvernement de mettre en œuvre un plan de rehaussement de l'approvisionnement électrique du Québec, notamment en s'appuyant sur les producteurs indépendants, et en s'engageant à faire marche arrière sur l'ingérence de la société d'État dans le développement de la filière éolienne au Québec, elle qui n'a aucune expérience dans le domaine³⁶.

Assurer la sécurité énergétique de la province grâce à un bouquet énergétique diversifié

Longtemps, le Québec a pu compter sur de vastes surplus d'électricité pour assurer son développement. Ce n'est malheureusement plus le cas. L'approvisionnement limité d'Hydro-Québec, jumelé à sa situation de monopole, fait en sorte que la province ne dispose pas de l'électricité nécessaire pour répondre à l'ensemble de la demande des projets de développement économique. La province en paie le prix, passant à côté d'investissements importants et d'emplois bien rémunérés qui vont à d'autres provinces ou États.

Malheureusement, en annonçant l'interdiction du recours au gaz naturel conventionnel³⁷ à partir de 2040 dans les secteurs commercial et résidentiel, le gouvernement vient exacerber ce manque d'électricité. Notamment, l'interdiction d'installer des systèmes de chauffage au gaz naturel dans les nouvelles constructions résidentielles à partir de 2026 vient accroître la demande en puissance électrique, alors que cette dernière est déjà insuffisante au Québec. Dans ce contexte, le gouvernement devrait user de prudence et maintenir le gaz naturel dans le bouquet énergétique du Québec.

Dans le cadre de la stratégie énergétique du Québec, le rôle du gaz naturel mérite une attention particulière. Sa place dans le bouquet énergétique québécois est essentielle, non seulement en raison de sa flexibilité et de sa polyvalence, mais aussi en tant qu'énergie de transition, comme le reconnaît à juste titre le gouvernement du Québec³⁸.

Considéré comme l'une des sources d'énergie les plus propres, le gaz naturel constitue un aspect stratégique nécessaire de cette transition.

Nous recommandons au gouvernement du Québec d'annuler l'interdiction du recours au gaz naturel de source conventionnelle dans les bâtiments commerciaux et résidentiels à partir de 2040 et de maintenir un bouquet énergétique diversifié, incluant le gaz naturel, afin de s'assurer que la province soit en mesure de répondre aux besoins énergétiques de ceux et celles qui y habitent et qui la font prospérer.

LISTE DES RECOMMANDATIONS :

1. Finances publiques

- a) Exercer un meilleur contrôle des dépenses afin de revenir à l'équilibre budgétaire.
- b) Réduire les effectifs de la fonction publique afin d'amoinrir son poids sur les finances publiques.
- c) Renverser la hausse du taux d'inclusion de l'impôt sur le gain en capital dans un souci de justice pour les épargnants québécois et afin de favoriser la compétitivité du Québec dans l'attraction d'investissements.

2. Santé

- a) Permettre l'ouverture d'hôpitaux indépendants sans but lucratif, accessibles avec la carte d'assurance maladie, afin d'accroître la capacité de traitement du système de santé.
- b) Maintenir l'apport des infirmières indépendantes et augmenter la flexibilité des horaires afin de lutter contre les problèmes de rétention de personnel.
- c) Introduire une garantie de traitement, similaire à celle de la Suède, afin d'accroître l'accès aux soins de santé et de s'attaquer aux listes d'attente chirurgicales.

3. Énergie

- a) Permettre aux producteurs d'énergie indépendants de vendre directement à de multiples industries québécoises dans un contexte de rareté de l'électricité.
- b) Rehausser l'approvisionnement en électricité de la province afin de lui permettre d'atteindre son plein potentiel économique.
- c) Annuler le projet d'interdiction du recours au gaz naturel d'origine conventionnelle dans le bâtiment.

RÉFÉRENCES

1. Ministère des Finances du Québec, *Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2024*, Gouvernement du Québec, 21 novembre 2024, p. A.5.
2. *Ibid.* p. A.19; Ministère des Finances du Québec, *Budget 2024-2025 : Plan budgétaire*, Gouvernement du Québec, 12 mars 2024, p. A.8
3. *Idem.*
4. Ministère des Finances du Québec, *Budget 2023-2024 : Plan budgétaire*, Gouvernement du Québec, 21 mars 2023, p. A.20; Ministère des Finances du Québec, *Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2023*, Gouvernement du Québec, 7 novembre 2023, p. A.18.
5. Ministère des Finances du Québec, *Budget 2022-2023 : Plan budgétaire*, Gouvernement du Québec, 22 mars 2022, p. A.22; Ministère des Finances du Québec du Québec, *Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2022*, Gouvernement du Québec, 8 décembre 2022, p. A.6.
6. Ministère des Finances du Québec, *Comptes publics 2019-2020 – Volume 1*, Gouvernement du Québec, décembre 2020, p. 55.
7. Ministère des Finances du Québec, *op. cit.*, note 1, p. A.19.
8. *Ibid.*, p. A. 17.
9. Calcul de l'auteur. Secrétariat du Conseil du Trésor, *Budget des dépenses 2022-2023 : Stratégie de gestion des dépenses et renseignements supplémentaire*, Gouvernement du Québec, mars 2022, p. 22; Secrétariat du Conseil du Trésor, *Budget des dépenses 2024-2025 : Stratégie de gestion des dépenses et renseignements supplémentaire*, Gouvernement du Québec, mars 2024, p. A-16.
10. Calcul de l'auteur. *Ibid.* p. B-59.
11. Gouvernement du Québec, « Ministères et organismes », consulté le 11 décembre 2024.

12. Calcul de l'auteur. Secrétariat du Conseil du Trésor, *Budget des dépenses 2024-2025 : Stratégie de gestion des dépenses et renseignements supplémentaire*, op. cit., note 9, p. A-16; Secrétariat du Conseil du Trésor, *Budget des dépenses 2022-2023 : Stratégie de gestion des dépenses et renseignements supplémentaire*, op. cit., note 9, p. 22.
13. Ministère des Finances Canada, *Budget 2024*, Gouvernement du Canada, avril 2024, p. 386-387.
14. Revenu Québec, Gains en capital : des réponses à vos questions, consulté le 20 décembre 2024.
15. Michel Girard, « Hausse de la taxe sur les gains en capital: des proprios à revenu modeste vont écopier », *Le Journal de Montréal*, 23 avril 2024.
16. Jack M. Mintz, « Capital gains tax hike will hurt the middle class, too », *Financial Post*, 24 mai 2024.
17. Antoine Genest-Grégoire et Luc Godbout, *Réforme de l'imposition du gain en capital de 2024 : qui sont les contribuables touchant des gains de 250 000 \$ ou plus?*, Chaire en fiscalité et en finances publiques, décembre 2024, p. 13.
18. Jonathan Deslauriers et al., *Productivité et prospérité au Québec – Bilan 2023*, Centre sur la productivité et la prospérité, mars 2024, p. 19.
19. Jérôme Labbé, « Trudeau et Legault prêts à lancer le plus gros projet privé de l'histoire du Québec », *Radio-Canada*, 6 septembre 2023.
20. Emmanuelle B. Faubert, Hausse du taux d'inclusion des gains en capital: une ponction fiscale sur l'investissement et l'entrepreneuriat, IEDM, mai 2024.
21. Lora Dimitrova et Sapnoti K. Eswar, « Capital Gains Tax, Venture Capital, and Innovation in Start-Ups », *Review of Finance*, vol. 27, no 4, juillet 2023, p. 1472.
22. Emmanuelle B. Faubert, La situation stagne dans les urgences du Québec, IEDM, mars 2024.
23. Emmanuelle B. Faubert, « Soins de santé à but non lucratif : s'inspirer de l'Europe », IEDM, 1^{er} août 2024.
24. Emmanuelle B. Faubert, « Quelles provinces ont le plus de mal à garder les jeunes infirmières? », IEDM, 24 septembre 2024.
25. La Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et d'infirmiers, *CFNU Member Survey Report*, mars 2024, p. 55.
26. Länsstyrelserna, À propos de la Suède, Prendre soin de sa santé en Suède, Droits et obligations dans les contacts avec les services de santé, consulté le 18 décembre 2024.
27. IEDM, Le recours au privé en santé : l'exemple suédois, IEDM, octobre 2003.
28. Gabriel Giguère et Daniel Dufort, « L'avenir énergétique incertain du Québec », IEDM, mai 2023, p. 1.
29. Tommy Chouinard, « 1000 mégawatts pour 11 entreprises, annonce Pierre Fitzgibbon », *La Presse*, 31 août 2023.
30. Innergex, « Parc solaire Amazon Ohio – Hillcrest », consulté le 13 décembre 2023.
31. Projet de loi 69, *Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives*, Assemblée nationale du Québec, déposé le 6 juin 2024.
32. *Ibid.*
33. Hydro-Québec, « Vers un Québec décarboné et prospère : plan d'action 2035 », novembre 2023, p. 4.
34. *Ibid.*, p. 22.
35. Calcul de l'auteur; Statistique Canada, Horloge démographique du Canada (modèle en temps réel), consulté le 15 décembre 2023 à 13 h 30.
36. Hélène Baril, « Hydro-Québec prend le contrôle du développement éolien », *La Presse*, 30 mai 2024.
37. « Ce règlement interdira l'installation d'appareils de chauffage au gaz naturel dans les bâtiments résidentiels neufs de moins de 600 m² et de trois étages ou moins, afin de prioriser l'électrification. », Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, « Encadrement du gaz naturel dans le secteur des bâtiments – Un plan pour atteindre 100 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2040 », 18 novembre 2024.
38. Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, Hydrocarbures, Gaz naturel, consulté le 10 décembre 2024.

L'IEDM est un *think tank* indépendant sur les politiques publiques, avec des bureaux à Montréal, Calgary et Ottawa. Par ses publications, ses apparitions dans les médias et ses services consultatifs aux décideurs politiques, il stimule les débats et les réformes des politiques publiques en se basant sur les principes établis de l'économie de marché et sur l'entrepreneuriat.

910, rue Peel, bureau 600, Montréal (Québec) H3C 2H8 T 514.273.0969
150, 9^e Avenue SW, bureau 2010, Calgary (Alberta) T2P 3H9 T 403.478.3488
170, avenue Laurier Ouest, bureau 712/714, Ottawa (Ontario) K1P 5V5

iedm.org